

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 819

25 mars 2015

SOMMAIRE

Credit Suisse Fund Management S.A.	39273	J.T.L. Transports A.G.	39272
Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l.	39285	Julius Baer Multiflex	39267
Global Gateways Lux HoldCo S.A.	39295	Lineapiu International S.A.	39271
Global Investment Solutions S.A.	39305	Medea Holding III S.à r.l.	39306
Hoche Partners International S.à r.l.	39268	Meng Drogerie +	39309
H.R.T. Group S.A.	39278	Mirea Properties S.à r.l.	39268
I.B.F. Informatique Bancaire et Financière S.A., SPF	39269	Monte Carlo International Real Estate S.A.	39268
Icamap	39271	MSEOF Trianon S.à r.l.	39268
Immobilière de la Ville Haute S.A.	39270	Multiflex Sicav	39267
Immocemi S.A.	39276	Newreco S.à r.l.	39267
Impleo Lux S.à r.l.	39273	Nordwand Sàrl	39266
Interest Holding S.A.	39293	Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s	39266
International Automotive Components Group, S.A.	39269	Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s	39266
Internationale Handelsunion AG	39272	Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s	39267
Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.	39270	Pitcairn S.A., SPF	39266
Intertex Recycling S.A.	39271	"P. Käppeli s.à.r.l."	39266
I.P.I. International Participations Investors S.A.	39269	Project Metro Holding S.C.A.	39306
Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.	39281	Procellence S.A.	39311
I.S.D.I. S.A.	39269	Société Générale de Bâtiment	39312
Jardin D.L. S.A.	39270	SR International S.à r.l.	39267
Jennylane S.à r.l.	39271	Ukrainian Agrarian Investments S.A.	39272
		WILLI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	39273

"P. Käppeli s.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 7, Zone Industrielle Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 112.230.

Les comptes annuels au 17 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028669/10.

(150032893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Nordwand Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 30A.

R.C.S. Luxembourg B 103.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028640/10.

(150032891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 58.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028693/11.

(150032679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 58.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028694/11.

(150032681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Pitcairn S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.794.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015028702/12.

(150033049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Newreco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.982.

Le bilan au 30/09/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028634/10.

(150033207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

**Multiflex Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Julius Baer Multiflex).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.982.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028623/10.

(150032796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 58.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015028695/11.

(150032682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 58.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015028696/11.

(150032721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

SR International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 33.965.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour la société

SR INTERNATIONAL s.à r.l.

Référence de publication: 2015028804/12.

(150032958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Hoche Partners International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027561/10.

(150031853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Mirea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 180.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015026088/13.

(150029583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

MSEOF Trianon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.711.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.206.

Il résulte de sa lettre de démission en date du 15 janvier 2015 que Madame Wendy Lowe a démissionné en tant que gérante de la Société avec effet en date du 15 janvier 2015.

Le conseil de gérance de la Société est constitué de:

- Stefan Koch; et
- Ian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015027770/14.

(150031502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société Monte Carlo International Real Estate S.A. qui s'est tenue en date du 22 janvier 2015

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015027760/17.

(150031722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

I.P.I. International Participations Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.215.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 Janvier 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société I.P.I International Participations Investors SA la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027570/12.

(150031285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.129.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée du 30 juillet 2013 que la société Kohnen & Associés S.à r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015027571/13.

(150031412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 26 novembre 2014, le conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Scott Kehoe en tant que Délégué à la Gestion Journalière avec effet rétroactif au 26 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015027574/14.

(150031586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

I.B.F. Informatique Bancaire et Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 30, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 30.538.

—
En date du 16 Février 2015, les Administrateurs, qui disposent d'un pouvoir de signature conjointe, ont pris la décision suivante:

- Le dépositaire des actions au porteur de la société IBF Informatique Bancaire et Financière S.A., SPF est la société Mayfair Trust S.à r.l. avec siège social au 2 Millewee; L-7257 Walferdange, RCS Luxembourg B 112.769 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015027568/15.

(150031201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg F 9.565.

Bei der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 30.01.2015 wurde einstimmig die Änderung des Artikel 2 der Vereinsstatuten, bzgl. des Vereinssitzes von 26, rue de Gasperich, L-1617 zu der neuen Adresse: 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg, angenommen.

Luxemburg, den 17.02.2015.

Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.

Die Vorstandsmitglieder des Vereins

Référence de publication: 2015027576/13.

(150031394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Jardin D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.397.

Extrait de la décision prise lors du Conseil d'administration du 10 février 2015

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé:

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027614/17.

(150032078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Immobilière de la Ville Haute S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 84.314.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 30 janvier 2015

L'Assemblée réélit administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit demeurant à L-5328 Medingen,

M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques demeurant à L-5360 Schrassig,

M. Marc SCHWERTZER, commerçant demeurant à L- 4980 Reckange/Mess,

réélit commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., ayant son siège social à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères,

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration élit M. Gaston Schwertzer Président et nomme fondé de pouvoir Mme Valérie Weber, comptable, demeurant professionnellement 40, Rangwee à L-2412 Luxembourg et fixe les pouvoirs comme suit:

1. Pour les actes de disposition (vente, achat, location) ainsi que tous les actes de gestion journalière portant engagement supérieur à cent mille euros, la société se trouve engagée par la signature collective de trois administrateurs.

2. Pour la gestion journalière des affaires: la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cent mille euros par la seule signature individuelle d'un administrateur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant dix mille euros par la seule signature du fondé de pouvoir.

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur

Référence de publication: 2015027585/24.

(150032201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Icamap, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 184.448.

Les statuts coordonnés au 05 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027580/9.

(150032274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Lineapiu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.466.

Dépôt rectificatif du bilan qui a été déposé le 13 août 2014 avec comme numéro de référence de dépôt L140146463

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027679/10.

(150031471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Jennylane S.à r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 172.385.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait de la décision du conseil d'administration du principal établissement

La réunion du Conseil d'Administration de la Société de droit suisse JENNYLANE S.A., ayant son siège social au 43b, Grubenstrasse, CH-3780 Gstaad, tenue en date du 15 janvier 2015 a décidé de la fermeture, avec effet immédiat, de sa succursale établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination sociale de JENNYLANE S. à r.l., ayant son siège social au 40, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette et inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.385.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2015.

Pour JennyLane S.A.

Référence de publication: 2015027617/17.

(150031102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Intertex Recycling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 70.864.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Intertex Recycling S.A. tenue le 11 février 2015

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2015, les actionnaires ont nommé administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020:

M. Claude WASENICH, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

Mme Lise REIBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

Mme Francine Koloma MOTO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à rassemblée générale statutaire de 2020 Mme Patricia SAND demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027604/19.

(150031312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 161.615.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.01.2015

Les actionnaires de la société UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A. réunis le 30.01.2015 ont décidé ce qui suit:

1. Révoquer la société Ernst & Young Luxembourg S.A. de son mandat de réviseur d'entreprises
2. Nommer la société DELOITTE AUDIT, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 67895, au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Fait à Luxembourg, le 30.01.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015027070/17.

(150030830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

J.T.L. Transports A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 142.402.

—
Aus der jährlichen Generalversammlung vom 2. April 2014 am Gesellschaftssitz gehen folgende Beschlüsse hervor:

Die Versammlung erneuert einstimmig die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2020 stattfinden wird:

- Herr Sascha Johanns, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Römerstraße, Hünningen 9;
- Herr Meiko Johanns, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Kerpener Straße, Hünningen 7/2/1;
- Herr Edgard Anton Johanns, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Stechelsberg, Hünningen 11.

Außerdem erneuert die Versammlung einstimmig das Mandat des delegierten Verwalters, Sascha Johanns, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Römerstraße, Hünningen 9, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2020 stattfinden wird.

Darüber hinaus wird einstimmig das Mandat des Kommissars, Herrn Gerd Heinzus, mit beruflicher Adresse in L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2020 stattfinden wird, verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027608/18.

(150031849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Internationale Handelsunion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.713.

—
Beschluss des Verwaltungsrats vom 17. Februar 2015

Frau Rechtsanwältin
Elisabeta Schidowezki
11A, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

wird in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11bis, § 1^{er}, 3) d) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften zum Depositar der Inhaberaktien bestellt. Die Bestellung ist zeitlich nicht befristet.

Luxembourg, den 17. Februar 2015.

MMS Mercury Management Services S.A.

Götz Schöbel

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015027575/19.

(150031698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.202.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2015 que
RAMLUX S.A.

9b, bd Prince Henri
L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 53438

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société WILLI S.A.-SPF une durée indéterminée,
en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015027096/18.

(150031003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 72.925.

—
Credit Suisse Fund Management S.A. a nommé Credit Suisse (Luxembourg) S.A., sise à 5 rue Jean Monnet, L-2180
Luxembourg, en fonction de dépositaire en vertu de la loi du 28 juillet 2014 portant sur l'immobilisation des actions et
parts au porteur et sur la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur avec effet au
12 février 2015 pour les fonds suivants:

- Credit Suisse Bond Fund (Lux)
- Credit Suisse Fund (Lux)
- CS Investment Funds 2
- CS Investment Funds 11
- CS Investment Funds 12

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015027287/19.

(150031778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Impleo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 194.578.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Federico VIDAL, chef de projet informatique, né le 28 février 1973 à Sousse (Tunisie), demeurant à
F-57000 Metz (France), 43, rue Charles Petre,

2) Monsieur Romain CANCHES, chef de projet informatique, né le 21 octobre 1985 à Neuilly-sur-Seine (France),
demeurant F-75015 Paris (France), 36, rue du Cotentin,

3) Monsieur Florent FREMONT, développeur informatique, né le 29 août 1978 à Nantes (France), demeurant à F-44100
Nantes (France), 1 Place de la Croix Bonneau,

4) Monsieur Sébastien COCHEGRUE, chef de projet informatique, né le 17 février 1982 à Eaubonne (France), de-
meurant à F-95130 Franconville (France), 16, rue des Closeaux,

5) Monsieur Jocelyn CONGRATEL, développeur informatique, né le 21 juin 1989 à Lorient (France), demeurant à
F-56000 Vannes (France), 52, rue de l'Amiral Ronarc'h, appartement 11,

Les personnes figurant au point 3, 4 et 5 sont ici représentés par Monsieur Federico VIDAL, précité, en vertu de trois procurations sous seing privé, datées du 13 janvier 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la “Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les “Statuts”).

Art. 2. La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, directement ou indirectement:

- tous types de prestations de service informatique;
- le développement d'applications spécifiques, édition de logiciels, conseil, formation, vente et distribution;
- l'activité d'organisme de formation;
- organisation d'opérations de communication événementielle;
- toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Dans le cadre de son activité, la société pourra participer par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «IMPLEO LUX S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur Alzette.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent parts sociales (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature individuelle d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Federico VIDAL, prénommé Quarante-neuf parts sociales	49
- Monsieur Romain CANCHES, prénommé quatorze parts sociales	14
- Monsieur Florent FREMONT, prénommé treize parts sociales	13
- Monsieur Sébastien COCHEGRUE, prénommé onze parts sociales	13
- Monsieur Jocelyn CONGRATEL, prénommé onze parts sociales	11
TOTAL CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf-cent trente-cinq euros (935,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par un gérant unique suivant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Federico VIDAL, prénommé,

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4362 Esch-sur -Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.VIDAL, R. CANCHES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3341. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027588/144.

(150032221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Immocemi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.614.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TRENTIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IMMOCEMI S.A., en liquidation, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.614, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513, en 1994 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises depuis, et pour la dernière fois le 21 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 244, le 13 février 2002.

L'assemblée générale s'est ouverte à 18:00 heures et était présidée par Maître Jérémie FERRIAN, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II (le «Secrétaire»).

L'assemblée générale a désigné comme scrutateur Madame Jeanne FOURNIER, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Scrutateur»).

Ces trois personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire en date du 24 avril 2014, par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1819 en date du 12 juillet 2014, au cours de laquelle ils ont nommé Maître Albert WILDGEN en tant que liquidateur.

II. Les actionnaires de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire en date du 13 octobre 2014, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3371 en date du 13 novembre 2014, au cours de laquelle ils ont nommé en remplacement de Maître Albert WILDGEN, Maître François BROUXEL, liquidateur de la Société (le «Liquidateur») investi des pouvoirs les plus larges pour liquider les actifs de la Société, le cas échéant, et de payer toute dette, conformément aux dispositions des articles 144 et suivants de la Loi

III. Les actionnaires de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 23 décembre 2014, au cours de laquelle GSL révision S.à r.l., ayant son siège social au 7 rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, a été nommé commissaire à la liquidation afin d'examiner le rapport du liquidateur de la Société et les comptes de liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

IV. Selon la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de cent quatorze mille trois cent trente-six euros et soixante-seize centimes (EUR 114.336,76,-) sont valablement représentés à la réunion. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et statuer sur tous les points fixés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait besoin d'une convocation préalable.

V. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Examen et approbation du rapport du commissaire à la liquidation (le «Rapport du Commissaire»);
2. Approbation du rapport du liquidateur de la Société (le «Rapport du Liquidateur») et des comptes de liquidation de la Société au 22 décembre 2014 (les «Comptes de Liquidation»);
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à ses actionnaires;
5. Détermination de l'endroit où les livres de la Société seront conservés pour une période de cinq années après la clôture de la liquidation;
6. Approbation de la fin et de la clôture de la liquidation de la Société; et
7. Divers.

VI. L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire en date du 24 décembre 2014, l'assemblée générale a reconnu et approuvé ledit rapport qui conclut que le Rapport du Liquidateur est conforme avec les lois luxembourgeoises et les obligations légales et donne une image sincère et fidèle des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Après avoir pris note des conclusions contenues dans le Rapport du Liquidateur, l'assemblée générale a décidé d'approuver le Rapport du Liquidateur et les Comptes de Liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale a donné décharge pleine et entière au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver le transfert des actifs et passifs de la Société aux actionnaires conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Liquidation (le cas échéant), à ses actionnaires en proportion de leur participation dans la Société.

Afin d'être en mesure de régler les factures, impôts susmentionnés, ainsi que toute dette provisionnés dans les Comptes de Liquidation mais non encore exigibles à ce jour, le Liquidateur prévoit de consigner un montant correspondant aux actifs revenant aux créanciers tel que déterminé dans les Comptes de Liquidation et note que les actionnaires se sont engagés à payer à première demande et dans un délai de 8 jours ouvrables tous les montants qui seraient dus par la Société après la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale a déclaré la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à EUR 1.250,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, à la date mentionnée en tête du présent document.

Le présent acte ayant été lu aux mandataires, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: J. FERRIAN, J. FOURNIER, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015027587/101.

(150031537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

H.R.T. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 156.206.

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «H.R.T. GROUP S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 156206, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2577 du 25 novembre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 637 du 10 mars 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article deux (2), quatrième et sixième alinéa des statuts de la Société, qui dorénavant vont être lus comme suit:

Art. 2. Alinéa 4. «La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.»

Art. 2. Alinéa 6. «La société a également pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier ou à celle de conseil en orga-

nisation. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

2. Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société par ajout d'un huitième alinéa relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de prendre des décisions par écrit.

3. Modification de l'article dix (10), qui dorénavant va être lu comme suit:

Art. 10. «L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par la loi.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

4. Augmentation de capital à concurrence de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions sept cent vingt-cinq mille euros (3.725.000,- EUR) à quatre millions six cent vingt-cinq mille euros (4.625.000,- EUR) par l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale de neuf mille (9.000) actions par apport en numéraire d'un montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) euros;

5. Modification de l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société;

6. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le quatrième et le sixième alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société.

L'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

La société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société a également pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier ou à celle de conseil en organisation. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner la possibilité au conseil d'administration de la Société de prendre des décisions par écrit et en conséquence d'ajouter un huitième alinéa à l'article 5 des statuts qui sera lu comme suit:

Art. 5. Alinéa 8. «Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article dix (10) des statuts, qui dorénavant sera lu comme suit:

Art. 10. «L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par la loi.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions sept cent vingt-cinq mille euros (3.725.000,- EUR) à quatre millions six cent vingt-cinq mille euros (4.625.000,-EUR) par l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»).

Souscription - Libération

Ainsi interviennent les actionnaires existants de la Société, agissant par le biais de leur mandataire, et déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Ainsi intervient, Monsieur Denis Richelle, né le 3 janvier 1964 à Verviers, Belgique, avec adresse professionnelle à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, ici représenté par Madame Cornelia METTLEN, prénommée et déclare souscrire à trois mille (3.000) Actions Nouvelles et libérer intégralement ces trois mille (3.000) Actions Nouvelles par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent mille euros (300.000,- EUR).

Ainsi intervient, Monsieur Alain Lam, né le 28 février 1969 à Rose Hill, Ile Maurice, avec adresse professionnelle à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, ici représenté par Madame Cornelia Mettlen, prénommée et déclare souscrire à six mille (6.000) Actions Nouvelles et libérer intégralement ces six mille (6.000) Actions Nouvelles par un apport en numéraire d'un montant total de six cent mille euros (600.000,- EUR).

Dès lors le montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article trois (3) des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «Le capital social est fixé à quatre millions six cent vingt-cinq mille euros (4.625.000,- EUR), représenté par quarante-six mille deux cent cinquante (46.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Droit de préemption

L'actionnaire qui veut céder des actions à un tiers doit en informer le Conseil d'Administration par écrit et déposera en même temps au siège de la Société les certificats des actions dont la cession est projetée.

L'avis de transfert contiendra:

- 1) le nom et l'adresse du cessionnaire;
- 2) le nombre d'actions à céder et
- 3) le prix auquel le cédant désire céder ses actions.

Dans les quinze jours de la réception de cet avis, le Conseil d'Administration informera les actionnaires par écrit de l'avis de transfert qu'il a reçu et invitera les actionnaires à acquérir les actions à céder au prix spécifié dans l'avis dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Tout actionnaire pourra dans le mois de la réception de l'avis du Conseil d'Administration informer la Société par écrit:

1. - qu'il exerce son droit d'acquérir tout ou une partie de sa proposition relative à l'avis de transfert au prix y spécifié, ou

2. - qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites actions.

Tout actionnaire qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption.

Si les actions proposées ne sont pas acquises par les autres actionnaires, les actions dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

De même, il est également reconnu un droit de préemption dans le chef des actionnaires au prorata de leur participation dans la société en cas de transmission des actions détenues par un actionnaire pour cause de mort et ce, même vis-à-vis des héritiers réservataires de ce dernier.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. METTLEN, D.MATTUCCI, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1645. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015026676/165.

(150030200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Iron Mountain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 308.014.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 128.498.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128498 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 May 2007 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1479 dated 17 July 2007, and lastly amended by a deed enacted on 18 September 2014 by the undersigned notary and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3486 dated 20 November 2014.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, Iron Mountain (Gibraltar) Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8, Casemates Square, International Commercial Centre Building Gibraltar and registered with the Gibraltar Companies House Register under number 96738 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally at 12 rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 6 February 2015.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 1,540,068 (one million five hundred forty thousand sixty eight) shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD [400] ([four hundred] United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars), subject to payment of a share premium amounting to USD 574,299,600 (five hundred seventy four million two hundred

ninety nine thousand six hundred United States Dollars), out of which an amount of USD 40 (forty United States Dollars) should be allocated to the legal reserve of the Company, so as to raise it from its current amount of USD 308,013,600 (three hundred eight million thirteen thousand six hundred United States Dollars) to USD 308,014,000 (three hundred and eight million fourteen thousand United States Dollars);

3. Subscription and payment by the sole shareholder of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each by the contribution of 20,100 (twenty thousand one hundred) shares in Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l.;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase of the share capital described in the above-mentioned resolution; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 400 (four hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 308,013,600 (three hundred eight million thirteen thousand six hundred United States Dollars) to USD 308,014,000 (three hundred eight million fourteen thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium (the "Share Premium") amounting to USD 574,299,600 (five hundred seventy four million two hundred ninety nine thousand six hundred United States Dollars), out of which an amount of USD 40 (forty United States Dollars) should be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of all the 20,100 (twenty thousand one hundred) shares that the Sole Shareholder holds in Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l. ("IMGL"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered under the Luxembourg Trade and Company register under number B 172.346 (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of the pre-mentioned proxy and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay it up entirely through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares, is composed of all the 20,100 (twenty thousand one hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, that the Sole Shareholder holds in IMGL with an aggregate total value amounting to USD 574,300,000 (five hundred seventy four million three hundred thousand United States Dollars).

The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium amounting to USD 574,299,600 (five hundred seventy four million two hundred ninety nine thousand six hundred United States Dollars), out of which an amount of USD 40 (forty United States Dollars) should be allocated to the legal reserve of the Company. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution above amounts to a globally to at least USD 574,300,000 (five hundred seventy four million three hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by all the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 February 2015 which shall remain annexed to this deed.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 1,540,070 (one million five hundred forty thousand seventy) shares in the Company.

The notary notes that as Sole Shareholder is represented the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 308,014,000 (three hundred eight million fourteen thousand United States Dollars), represented by 1,540,070 (one million five hundred forty thousand seventy) shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollar), each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,200.- (seven thousand two hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128498 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mai 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1479 daté du 17 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 18 septembre 2014 par le notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3486 daté du 20 novembre 2014.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Iron Mountain (Gibraltar) Holdings Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis 10/8, Casemates Square, International Commercial Centre Building Gibraltar et enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 96738 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement au 12 rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 février 2015.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 1.540.068 (un million cinq cent quarante mille soixante-huit) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 400 USD (quatre cents Dollars Américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars Américains), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 574.299.600 (cinq cent soixante-quatorze millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Dollars Américains), dont un montant de 40 USD (quarante Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, afin de le porter de son montant actuel de 308.013.600 USD (trois cent huit millions treize mille six cents Dollars Américains) à 308.014.000 USD (trois cent huit millions quatorze mille Dollars Américains);

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars Américains) par l'apport de 20.100 (vingt mille cent) parts sociales dans Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l.;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant l'augmentation de capital décrite dans la résolution ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 400 USD (quatre cents Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 308.013.600 USD (trois cent huit millions treize mille six cents Dollars Américains) à 308.014.000 USD (trois cent huit millions quatorze mille Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars Américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 574.299.600 (cinq cent soixante-quatorze millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Dollars Américains), dont un montant de 40 USD (quarante Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, l'intégralité devant être libéré par un apport en nature de toutes les 20.100 (vingt mille cent) parts sociales que l'Associé Unique possède dans Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l. («IMGL»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.346 (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu de la procuration pré-mentionnée et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les payer entièrement.

Description de l'Apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de toutes les 20.100 (vingt mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, que l'Associé Unique détient dans IMGL d'une valeur globale s'élevant au total à 574.300.000 USD (cinq cent soixante-quatorze millions trois cent mille Dollars Américains).

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission d'un montant de 574.299.600 (cinq cent soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Dollars Américains), dont un montant de 40 USD (quarante Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au travers de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 574.300.000 USD (cinq cent soixante-quatorze millions trois cent mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datée du 6 février 2015, qui est annexée au présent acte.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique est désormais le propriétaire de 1.540.070 (un million cinq cent quarante mille soixante-dix) parts sociales dans la Société.

Le notaire établit que, l'Associé Unique étant représenté, la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 308.014.000 USD (trois cent huit millions quatorze mille Dollars Américains), représenté par 1.540.070 (un million cinq cent quarante mille soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars Américains) chacune.»

Evaluation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 7.200,- (sept mille deux cents Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 février 2015. 2LAC/2015/2940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027577/228.

(150032095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.295,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 175.738.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Rocket Internet AG, a stock corporation (Aktiengesellschaft) existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 159634 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

being the holder of twenty-one thousand sixty (21,060) common shares, one hundred eighty (180) series A1a shares, eighty-three (83) series A2a shares, five thousand eight hundred thirty-one (5,831) series B5 shares, one thousand eight hundred ten (1,810) series C1 shares and becoming the holder of fifteen thousand nine hundred twenty-five (15,925) Series C4 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 9 December 2014,

2. Kinnevik Online AB (formerly Kinnevik Online Ventures AB), a limited liability company (aktiebolag) existing under the laws of Sweden registered with the company registrar in Sweden (Bolagsverket), under no. 556815-4958, having its registered address at Skeppsbron 18, 10313 Stockholm, Sweden,

being the holder of one thousand eight hundred seven (1,807) series A1b, one hundred nine (109) series A1c shares and eight hundred twenty-eight (828) series A2b shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, Sweden, on 11 December 2014,

3. Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), a limited liability company (Unternehmergesellschaft (haftungsbeschränkt)) incorporated and existing under the laws of Germany registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 126893 B, having its registered address at Jhannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

being the holder of one hundred five (105) common shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 9 December 2014,

4. AI European Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B 168.122, having its registered address at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

being the holder of eight hundred twenty-eight (828) series A2b shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 9 December 2014 and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 December 2014,

5. Aismare Lux Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 176544, having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and with a share capital of forty-three thousand euros (EUR 43,000),

being the holder of three thousand seven hundred fifty (3,750) series B1 shares and seven hundred thirty-four (734) series B5 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 9 December 2014,

6. Phenomen Ventures LP, an exempted Limited Partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registration number OG - 66003, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, represented by its General Partner, Phenomen Ventures Management, an exempted company incorporated and existing under the Law of the Cayman Islands, registered with Registry of Companies, Cayman Islands, under number OG-271195, having its registered address at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands,

being the holder of four thousand six hundred eighty-seven (4,687) series B2 shares and one thousand three hundred thirty-eight (1,338) series B4 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Moscow, Russia, on 9 December 2014,

7. Mercura Capital GmbH (formerly Schuler-Beteiligungen GmbH), a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Germany with its statutory seat in Starnberg, Germany, registered with the commercial register at the local court of Munich under no. HRB 200948, having its business address at Schließstättstraße 22, 82319 Starnberg, Germany,

being the holder of one thousand eight hundred seventy-five (1,875) series B3 shares and one thousand two hundred fifty (1,250) series B4 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Starnberg, Germany, on 9 December 2014,

8. Luxor Capital Partners, LP, organized and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036, USA, represented by its General Partner LCG Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, having its registered office and principal place of business at 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036,

being the holder of two thousand five hundred ninety-eight (2,598) series B4 shares, one thousand five hundred eighty-six (1,586) series B5 shares and two thousand four hundred seventy-one (2,471) series C1 shares and becoming the holder of three hundred fourteen (314) Series C4 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States of America, on 9 December 2014,

9. Luxor Capital Partners Offshore Master Fund, LP, organized and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 390 GT Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner LCG Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, having its registered office and principal place of business at 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036,

being the holder of four thousand seventy-eight (4,078) series B4 shares, five hundred ninety-eight (598) series B5 shares and two thousand seven hundred eight-four (2,784) series C1 shares and becoming the holder of forty-eight (48) Series C4 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States of America, on 9 December 2014,

10. Luxor Wavefront, LP, organized and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036, USA, represented by its General Partner LCG Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, having its registered office and principal place of business at 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036,

being the holder of eight hundred twenty-four (824) series B4 shares, one hundred forty-one (141) series B5 shares and five hundred thirty-eight (538) series C1 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States of America, on 9 December 2014,

11. FEC Lux S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B 173487, having its registered address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

being the holder of two thousand six hundred seventy-nine (2,679) series C1 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States of America, on 9 December 2014,

12. Pelham Capital Investments Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of England and having its business address at the Economist Building, 9th Floor, 25 St James's Street, London, SW1A 1HA, United Kingdom,

being the holder of one thousand eight hundred ten (1,810) series C2 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 8 December 2014,

13. Viride Investments Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of England, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9184805 and having its business address at 29, Charles II Place, London, SW3 4NG, United Kingdom,

being the holder of one hundred eighty-one (181) series C2 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 8 December 2014,

14. The Hon. A.G. Hamilton's 1987 Settlement, an incorporated trust with tax reference 2901674105, existing under the laws of the United Kingdom and having its business address at 14, Tufton Court, Tufton Street, London, SW1P 3QH, United Kingdom,

being the holder of forty-four (44) series C2 shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 10 December 2014, and

15. MKC Brillant Services GmbH, a limited liability company under the laws of Germany with its statutory seat in Berlin, Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 139778 B, having its business address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

being the holder of seven thousand four hundred one (7,401) Series C3 Shares of the Company,

here represented by Philippe Sylvestre, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 9 December 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties 1. through 15. (the "Shareholders") are all the shareholders of Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175.738 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 956 dated 22 April 2013. The articles of association were amended for the

last time pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 17 November 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders representing the entire share capital having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to create one (1) additional class of shares, referred to as the series C4 shares (hereinafter “Series C4 Shares”) and to hence have fifteen (15) classes of shares in total.

2. Increase of the Company’s share capital by an amount sixteen thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 16,287), so as to raise it from its current amount of seventy-four thousand and eight euro (EUR 74,008) up to ninety thousand two hundred ninety-five euro (EUR 90,295) by issuing sixteen thousand two hundred eighty-seven (16,287) Series C4 Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at ninety thousand two hundred ninety-five euro (EUR 90,295.00), represented by (i) twenty one thousand one hundred and sixty-five (21,165) common shares (hereinafter “Common Shares”), (ii) one hundred and eighty (180) series A1a shares (hereinafter “Series A1a Shares”), (iii) one thousand eight hundred and seven (1,807) series A1b shares (hereinafter “Series A1b shares”), (iv) one hundred and nine (109) series A1c shares (hereinafter “Series A1c Shares”), (v) eighty-three (83) series A2a shares (hereinafter “Series A2a Shares”), (vi) one thousand six hundred and fifty-six (1,656) series A2b shares (hereinafter “Series A2b Shares”), (vii) three thousand seven hundred and fifty (3,750) series B1 shares (hereinafter “Series B1 Shares”), (viii) four thousand six hundred and eighty-seven (4,687) series B2 shares (hereinafter “Series B2 Shares”, (ix) one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) series B3 shares (hereinafter “Series B3 Shares”), (x) ten thousand eighty-eight (10,088) series B4 shares (hereinafter “Series B4 Shares” and (xi) eight thousand eight hundred ninety (8,890) series B5 shares (hereinafter “Series B5 Shares” together with the Series B1 Shares, the Series B2 Shares, the Series B3 Shares and the Series B4 Shares the “Series B Shares”) and (xii) ten thousand two hundred eighty-two (10,282) series C1 shares (hereinafter “Series C1 Shares”), (xiii) two thousand thirty five (2,035) series C2 shares (hereinafter “Series C2 Shares”), (xiv) seven thousand four hundred and one (7,401) series C3 shares (hereinafter “Series C3 Shares”) and (xv) sixteen thousand two hundred eighty-seven euro (16,287) series C4 shares (hereinafter “Series C4 Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.”

4. Subsequent amendment of article 8.2 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **8.2.** On a first level (“First Level”) the holders of Series C1 Shares, the holders of Series C2 Shares and the holders of Series C4 Shares shall receive an amount of EUR 2,762.94 per Series C1 Share and/or Series C2 Share and/or Series C4 Share (as applicable), and the holders of Series C3 Shares shall receive an amount of EUR 2,465.67 per Series C3 Share, which, in each case, equals the amount of their respective total investment made in the Company (consisting of the nominal amount of the Series C1 Shares, the Series C2 Shares, the Series C3 Shares and the Series C4 Shares, as acquired by the respective holder, and any share premium and/or other capital contribution (account 115) paid by that holder to the Company).”

5. Miscellaneous.

Having duly considered each item of the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to create one (1) additional class of shares, referred to as the series C4 shares (hereinafter “Series C4 Shares”), and to hence have fifteen (15) classes of shares in total.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company’s share capital by an amount of sixteen thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 16,287) so as to raise it from its current amount of seventy-four thousand eight euros (EUR 74,008) up to ninety thousand two hundred ninety-five euro (EUR 90,295) by issuing sixteen thousand two hundred eighty-seven (16,287) Series C4 Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each and to subsequently amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now read as set out in the agenda of the present deed.

Subscription

The Shareholders have waived any preferential subscription right they may have according to article 5.3 of the articles of association of the Company and

Fifteen thousand nine hundred twenty-five (15,925) Series C4 Shares have been duly subscribed by Rocket Internet AG, prenamed, here represented as aforementioned, for the price of fifteen thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 15,925).

Three hundred fourteen (314) Series C4 Shares have been duly subscribed by Luxor Capital Partners, LP, prenamed, here represented as aforementioned, for the price of three hundred fourteen euro (EUR 314).

Forty-eight (48) Series C4 Shares have been duly subscribed by Luxor Capital Partners Offshore Master Fund, LP, prenamed, here represented as aforementioned, for the price of forty-eight euro (EUR 48).

Payment

The fifteen thousand nine hundred twenty-five (15,925) Series C4 Shares subscribed by Rocket Internet AG, aforementioned, the three hundred fourteen (314) Series C4 Shares subscribed by Luxor Capital Partners, LP, aforementioned, and the forty-eight (48) Series C4 Shares subscribed by Luxor Capital Partners Offshore Master Fund, LP, aforementioned, have been entirely paid up through a contribution in cash in an amount of sixteen thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 16,287).

The amount of sixteen thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 16,287) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

The contribution in the amount of sixteen thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 16,287) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall now henceforth read as set out in the agenda of the present deed.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 8.2 of the articles of association of the Company so that it shall now henceforth read as set out in the agenda of the present deed.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 2,000.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1. Rocket Internet AG, eine Aktiengesellschaft bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 159634 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland,

Inhaber von einundzwanzigtausendsechzig (21.060) Stammanteilen, einhundertachtzig (180) Anteilen der Serie A1a, dreiundachtzig (83) Anteilen der Serie A2a, fünftausendachthunderteinunddreißig (5.831) Anteilen der Serie B5, eintausendachthundertzehn (1.810) Anteilen der Serie C1 und zukünftiger Inhaber von fünfzehntausendneuhundertfünfundzwanzig (15.925) Anteilen der Serie C4 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in Berlin, Deutschland,

2. Kinnevik Online AB (vormals Kinnevik Online Ventures AB), eine Gesellschaft (aktiebolag) bestehend unter dem Recht Schwedens, eingetragen im Gesellschaftsregister Schwedens (Bolagsverket) unter der Nummer 556815-4958, mit Sitz in Skeppsbron 18, 10313 Stockholm, Schweden,

Inhaber von eintausendachthundertsieben (1.807) Anteilen der Serie A1b, einhundertneun (109) Anteilen der Serie A1c und achthundertachtundzwanzig (828) Anteilen der Serie A2b der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 11. Dezember 2014, ausgestellt in Stockholm, Schweden,

3. Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), eine Unternehmersgesellschaft (haftungsbeschränkt) gegründet und bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 126893 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland,

Inhaber von einhundertfünf (105) Stammanteilen der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in Berlin, Deutschland,

4. Al European Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 168.122, mit Sitz in 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Inhaber von achthundertachtundzwanzig (828) Anteilen der Serie A2b der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in London, Vereinigtes Königreich, am 9. Dezember 2014, und in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 9. Dezember 2014,

5. Aismare Lux Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 176544, mit Sitz in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, und mit einem Gesellschaftskapital von dreiundvierzigtausend Euro (EUR 43.000),

Inhaber von dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) Anteilen der Serie B1 und siebenhundertvierunddreißig (734) Anteilen der Serie B5 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in London, Vereinigtes Königreich,

6. Phenomen Ventures LP, eine Gesellschaft (exempted Limited Partnership) gegründet und bestehend unter dem Recht der Kaimaninseln (Cayman Islands), mit der Eintragsnummer OG - 66003, mit Sitz in 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, vertreten durch ihren unbeschränkt haftenden Gesellschafter (General Partner), Phenomen Ventures Management, einer Gesellschaft (exempted company) gegründet und bestehend unter dem Recht der Kaimaninseln, eingetragen im Registry of Companies, Cayman Islands, unter der Nummer OG-271195, mit Sitz in 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands,

Inhaber von viertausendsechshundertsiebenundachtzig (4.687) Anteilen der Serie B2 und eintausenddreihundertachtunddreißig (1.338) Anteilen der Serie B4 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in Moskau, Russland,

7. Mercura Capital GmbH (vormals Schuler-Beteiligungen GmbH), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend unter deutschem Recht mit satzungsmäßigem Sitz in Starnberg, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 200948, mit Geschäftssitz in Schließstättstraße 22, 82319 Starnberg, Deutschland,

Inhaber von eintausendachtundhundertfünfundsiebzig (1.875) Anteilen der Serie B3 und eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteilen der Serie B4 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in Starnberg, Deutschland,

8. Luxor Capital Partners, LP, gegründet und bestehend unter dem Recht des Bundesstaates Delaware, mit Sitz in 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036, USA, vertreten durch ihren unbeschränkt haftenden Gesellschafter (General Partner), LCG Holdings, LLC, einer Gesellschaft (limited liability company) gegründet und bestehend unter dem Recht des Bundesstaates Delaware, eingetragen beim Secretary of State of the State of Delaware, mit Sitz und Hauptniederlassung in 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036,

Inhaber von zweitausendfünfhundertachtundneunzig (2.598) Anteilen der Serie B4, eintausendfünfhundertsechsdachtzig (1.586) Anteilen der Serie B5 und zweitausendvierhundeinundsiebzig (2.471) Anteilen der Serie C1 und zukünftiger Inhaber von dreihundertvierzehn (314) Anteilen der Serie C4 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in New York, Vereinigte Staaten von Amerika,

9. Luxor Capital Partners Offshore Master Fund, LP, gegründet und bestehend unter dem Recht der Kaimaninseln (Cayman Islands), mit Sitz in 390 GT Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, vertreten durch ihren unbeschränkt haftenden Gesellschafter (General Partner), LCG Holdings, LLC, einer Gesellschaft (limited liability company) gegründet und bestehend unter dem Recht des Bundesstaates Delaware, eingetragen beim Secretary of State of the State of Delaware, mit Sitz und Hauptniederlassung in 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036,

Inhaber von viertausendachtundsiebzig (4.078) Anteilen der Serie B4, fünfhundertachtundneunzig (598) Anteilen der Serie B5 und zweitausendsiebenhundertvierundachtzig (2.784) Anteilen der Serie C1 und zukünftiger Inhaber von achtundvierzig (48) Anteilen der Serie C4 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in New York, Vereinigte Staaten von Amerika,

10. Luxor Wavefront, LP, gegründet und bestehend unter dem Recht des Bundesstaates Delaware, mit Sitz in 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036, USA, vertreten durch ihren unbeschränkt haftenden Gesellschafter (General Partner), LCG Holdings, LLC, einer Gesellschaft (limited liability company) gegründet und bestehend unter dem Recht des Bundesstaates Delaware, eingetragen beim Secretary of State of the State of Delaware, mit Sitz und Hauptniederlassung in 1114 Avenue of the Americas, 29th Floor, New York, NY 10036,

Inhaber von achthundertvierundzwanzig (824) Anteilen der Serie B4, einhunderteinundvierzig (141) Anteilen der Serie B5 und fünfhundertachtunddreißig (538) Anteilen der Serie C1 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in New York, Vereinigte Staaten von Amerika,

11. FEC Lux S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburgs, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 173487, mit Sitz in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Inhaber von zweitausendsechshundertneunundsiebzig (2.679) Anteilen der Serie C1 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in New York, Vereinigte Staaten von Amerika, am 9. Dezember 2014,

12. Pelham Capital Investments Ltd., eine Gesellschaft (limited company) gegründet und bestehend unter dem Recht Englands, mit Geschäftssitz in Economist Building, 9th Floor, 25 St James's Street, London, SW1A 1HA, Vereinigtes Königreich,

Inhaber von eintausendachthundertzehn (1.810) Anteilen der Serie C2 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 8. Dezember 2014, ausgestellt in London, Vereinigtes Königreich,

13. Viride Investments Ltd., eine Gesellschaft (limited company) gegründet und bestehend unter dem Recht Englands, eingetragen im Registrar of Companies for England and Wales unter der Nummer 9184805, mit Geschäftssitz in 29, Charles II Place, London, SW3 4NG, Vereinigtes Königreich,

Inhaber von einhunderteinundachtzig (181) Anteilen der Serie C2 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 8. Dezember 2014, ausgestellt in London, Vereinigtes Königreich,

14. The Hon. A.G. Hamilton's 1987 Settlement, eine Treuhandgesellschaft (trust) mit der Steuernummer 2901674105, bestehend unter dem Recht des Vereinigten Königreichs, mit Geschäftssitz in 14, Tufton Court, Tufton Street, London, SW1P 3QH, Vereinigtes Königreich,

Inhaber von vierundvierzig (44) Anteilen der Serie C2 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 10. Dezember 2014, ausgestellt in London, Vereinigtes Königreich, und

15. MKC Brillant Services GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend unter deutschem Recht mit satzungsmäßigem Sitz in Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 139778 B, mit Geschäftssitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland,

Inhaber von siebentausendvierhundert eins (7.401) Anteilen der Serie C3 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 9. Dezember 2014, ausgestellt in Berlin, Deutschland.

Besagte Vollmachten, welche von dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die Parteien 1. bis 15. (die „Gesellschafter“) sind alle Gesellschafter der Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 175.738, gegründet am 28. Februar 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit dem Amtssitz in Sanem, welche am 22. April 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 956 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 17. November 2014 gemäß Urkunde des Notars Henri Hellinckx, vorbenannt geändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Da die Gesellschafter das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet haben, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung verhandeln:

Tagesordnung

1. Beschluss bezüglich der Schaffung einer (1) weiteren Klasse von Anteilen, die als Anteile der Serie C4 bezeichnet werden (die „Anteile der Serie C4“), wodurch nunmehr insgesamt fünfzehn (15) Anteilklassen bestehen.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von vierundsiebzigttausendacht Euro (EUR 74.008) um einen Betrag von sechzehntausendzweihundertsiebenundachtzig Euro (EUR 16.287) auf einen Betrag von neunzigtausendzweihundertfünfundneunzig Euro (EUR 90.295) durch die Ausgabe von sechzehntausendzweihundertsiebenundachtzig (16.287) Anteilen der Serie C4 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00).

Dementsprechende Änderung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt neunzigtausendzweihundertfünfundneunzig Euro (EUR 90.295,00), aufgeteilt in (i) einundzwanzigtausendeinhundertfünfundsechzig (21.165) Stammanteile (die „Stammanteile“), (ii) einhundertachtzig (180) Anteile der Serie A1a (die „Anteile der Serie A1a“), (iii) eintausendachthundertsieben (1.807) Anteile der Serie A1b (die „Anteile der Serie A1b“), (iv) einhundertneun (109) Anteile der Serie A1c (die „Anteile der Serie A1c“), (v) dreiundachtzig (83) Anteile der Serie A2a (die „Anteile der Serie A2a“), (vi) eintausendsechshundertsechsfünfundzig (1.656) Anteile der Serie A2b (die „Anteile der Serie A2b“), (vii) dreitausendsiebenhundertfünfundzig (3.750) Anteile der Serie B1 (die „Anteile der Serie B1“), (viii) viertausendsechshundertsiebenundachtzig (4.687) Anteile der Serie B2 (die „Anteile der Serie B2“), (ix) eintausendachthundertfünfundsechzig (1.875) Anteile der Serie B3 (die „Anteile der Serie B3“), (x) zehntausendachtundachtzig (10.088) Anteile der Serie B4 (die „Anteile der Serie B4“) und (xi) achttausendachthundertneunzig (8.890) Anteile der Serie B5 (die „Anteile der Serie B5“, gemeinsam mit den Anteilen der Serie B1, den Anteilen der Serie B2, den Anteilen der Serie B3 und den Anteilen der Serie B4 die „Anteile der Serie B“) und (xii) zehntausendzweihundertzweiundachtzig (10.282) Anteile der Serie C1 (die „Anteile der Serie C1“), (xiii) zweitausendfünfunddreißig (2.035) Anteile der Serie C2 (die „Anteile der Serie C2“), (xiv) siebentausendvierhundertheins (7.401) Anteile der Serie C3 (die „Anteile der Serie C3“) und (xv) sechzehntausendzweihundertsiebenundachtzig (16.287) Anteile der Serie C4 (die „Anteile der Serie C4“) mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird in dieser Satzung oder durch das Gesetz von 1915 etwas Gegenteiliges bestimmt.“

3. Anschließende Änderung des Artikels 8.2 der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **8.2.** Auf einer ersten Ebene („Erste Ebene“) erhalten die Inhaber von Anteilen der Serie C1, die Inhaber von Anteilen der Serie C2 und die Inhaber von Anteilen der Serie C4 einen Betrag von EUR 2.762,94 pro Anteil der Serie C1 und/oder Anteil der Serie C2 und/oder Anteil der Serie C4 (gegebenenfalls), und die Inhaber von Anteilen der Serie C3 erhalten einen Betrag von EUR 2.465,67 pro Anteil der Serie C3, welcher, in jedem Fall, dem Betrag ihrer jeweiligen Gesamtinvestition in die Gesellschaft entspricht (bestehend aus dem Nominalbetrag der von diesem Inhaber erworbenen Anteile der Serie C1, Anteile der Serie C2, Anteile der Serie C3 und Anteile der Serie C4 und dem Agio und/oder anderen Kapitaleinlage (Konto 115 des Standardisierten Luxemburgischen Kontenplans), die von diesem Inhaber an die Gesellschaft gezahlt wurden).“

4. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, eine (1) weitere Klasse von Anteilen zu schaffen, die als Anteile der Serie C4 bezeichnet werden (die „Anteile der Serie C4“), wodurch nunmehr insgesamt fünfzehn (15) Anteilklassen bestehen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von vierundsiebzigttausendacht Euro (EUR 74.008) um einen Betrag von sechzehntausendzweihundertsiebenundachtzig Euro (EUR 16.287) auf einen Betrag von neunzigtausendzweihundertfünfundneunzig Euro (EUR 90.295) durch die Ausgabe von sechzehntausendzweihundertsiebenundachtzig (16.287) Anteilen der Serie C4, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00), zu erhöhen und Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft dementsprechend zu ändern, welcher nunmehr wie in der Tagesordnung der vorliegenden Urkunde dargestellt lautet.

Zeichnung

Die Gesellschafter haben auf jegliche Vorzugsrechte, die ihnen gemäß Artikel 5.3 der Satzung der Gesellschaft zustehen könnten, verzichtet und

Fünfzehntausendneuhundertfünfundzwanzig (15.925) Anteile der Serie C4 wurden ordnungsgemäß von Rocket Internet AG, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, zum Preis von fünfzehntausendneuhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 15.925) gezeichnet.

Dreihundertvierzehn (314) Anteile der Serie C4 wurden ordnungsgemäß von Luxor Capital Partners, LP, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, zum Preis von dreihundertvierzehn Euro (EUR 314) gezeichnet.

Achtundvierzig (48) Anteile der Serie C4 wurden ordnungsgemäß von Luxor Capital Partners Offshore Master Fund, LP, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, zum Preis von achtundvierzig Euro (EUR 48) gezeichnet.

Zahlung

Die von Rocket Internet AG, vorbenannt, gezeichneten fünfzehntausendneuhundertfünfundzwanzig (15.925) Anteile der Serie C4, die von Luxor Capital Partners, LP, vorbenannt, gezeichneten dreihundertvierzehn (314) Anteile der Serie C4 und die von Luxor Capital Partners Offshore Master Fund, LP, vorbenannt, gezeichneten achtundvierzig (48) Anteile der Serie C4 wurden vollständig eingezahlt durch eine Bareinlage in Höhe von sechzehntausendzweihundertsiebenundachtzig Euro (EUR 16.287).

Der Betrag von sechzehntausendzweihundertsiebenundachtzig Euro (EUR 16.287) steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Einlage in Höhe von sechzehntausendzweihundertsiebenundachtzig Euro (EUR 16.287) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie in der Tagesordnung der vorliegenden Urkunde dargestellt lautet.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 8.2 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie in der Tagesordnung der vorliegenden Urkunde dargestellt lautet.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Honorare oder Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 2.000,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und vom Notar gemeinsam mit diesem Bevollmächtigten unterzeichnet worden.

Gezeichnet: P. SYLVESTRE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63678. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Februar 2015.

Référence de publication: 2015027415/449.

(150031359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Interest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 46.557.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation INTEREST HOLDING S.A., établie et ayant son siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46.557, constituée suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 175 de l'an 1994 et dont les statuts ont été modifiés en

dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial numéro 296 du 20 avril 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2014, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, avocat avoué, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Pütz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina De Angelis, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3. Clôture de la liquidation.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle, approuve ce rapport et les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WAGENER, C. PÜTZ, C. DE ANGELIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62254. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015027599/60.

(150031160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Global Gateways Lux HoldCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 194.552.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth (26th) day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARS:

Mr Joern Jacobsen, born on 18 August 1970, in Laksevåg, Norway, residing at 5, Glan Seiont, GB - LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, Norway, (the Sole Shareholder),

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a public limited liability company (*société anonyme*), which it hereby declares to incorporate:

“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a *société anonyme* under the name of "Global Gateways Lux Holdco S.A." (the Company).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors of the Company (the Board).

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also, both for its own account as for the account of third parties:

To develop, acquire, sell, license patents, know-how and related intangible fixed assets, as well as the research, development, manufacture and commercialization of new products, new technologies and their applications, including but not limited to the sector of the conversion of waste into energy and other types of recycling products.

Furthermore, the aim of the Company is:

- 1/ in Luxembourg as well as abroad, in any type of form, to acquire and hold participations in companies and enterprises;
- 2/ to participate in the directorship and management of other companies and enterprises; to act as liquidator;
- 3/ to provide technical, administrative or commercial support and advice to all Luxembourg and foreign enterprises; to provide financial support;
- 4/ to preserve, manage and expand its assets, both movable and immovable; all transactions involving real estate, including the lease of real estate;
- 5/ to acquire, rent, maintain and sell all movable assets, incl. all sorts of equipment, tools, machines, installations and computers, soft- and hardware;
- 6/ to apply, acquire, trade and exploit licences, patents, trademarks and other similar rights.

The Company is also authorised to do all industrial, commercial, financial, immovable and moveable transactions which might contribute to the realisation or facilitation of its purpose or of which the purpose is closely related to its own; enter into and grant credit and loans, stand security on behalf of third parties by pawning its goods or mortgage them, including its own business.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 Outstanding share capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR31,003), represented by ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent of Euro (EUR0.00301) each (the Shares), all of which have been fully paid-up, and with such rights and obligations as may be set forth in these articles of association (the Articles).

5.2 Distribution rights attached to the Shares

The Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Articles 19 and 20.

5.3 Ownership, form and repurchase of the Shares

The Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The Shares may be issued in the registered or bearer form, at the Shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

Title III. - Management

Art. 6. Composition of the Board. The Company shall in case there is only one Shareholder be managed by a sole director or by a Board, or in case there are two or more Shareholders, be managed by a Board composed of at least two members, being either Shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by the General Meeting.

Art. 7. Appointment, removal and co-optation. The sole director of the Company or the Board may be re-elected and may be removed at any time and without cause by the General Meeting.

The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may at any time be (i) removed with or without cause and/or (ii) replaced by a resolution adopted by the General Meeting resolving according to the conditions of quorum and majority set forth for the purpose of his/her/its appointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect an interim director, by a majority vote of the remaining members of the Board, to fill such vacancy until the following General Meeting which shall either confirm the appointment of such interim director as a director of the Company or choose and appoint another person as director of the Company in order to fill in such vacancy.

Art. 8. Permanent representative. Where a legal entity is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as sole director of the Company or as a member of the Board in accordance with provisions of article 51 bis of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

Art. 9. Meetings of the Board.

9.1 Annual meeting in Luxembourg

During each financial year of the Company, at least one meeting of the Board will be physically held in Luxembourg.

9.2 Chairman

In case a Board is constituted, the Board shall elect from among its members a chairman (the Chairman).

9.3 Procedure to convene a meeting of the Board

A meeting of the Board shall be convened at any time upon call by the Chairman or at the request of not less than two directors.

9.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

9.5 Participation via proxy

Subject to the conditions set forth under Article 9.6 (b), any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

9.6 Proceedings

Meetings of the Board shall be conducted in English.

(a) Quorum and majority requirements

The Board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the Board shall be adopted by a simple majority.

(b) Participation via proxy

A director of the Company may represent more than one director of the Company through a validly granted proxy at any given meeting of the Board, under the condition however that at least two (2) directors of the Company are present at any such meeting.

(c) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 15, where at least one (1) director is conflicted or has a proprietary interest with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority vote of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

9.7 Unanimous written circular resolutions

The Board may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.

9.8 Sole director

For the avoidance of doubt, where the Company is managed by a sole director, any reference to the Board shall be construed as a reference to the sole director of the Company.

Art. 10 Minutes of meetings of the Board - Resolutions of the sole director of the Company.

10.1 Form of the resolutions of the sole director of the Company

The resolutions passed by the sole director of the Company shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the sole director of the Company shall be signed by the sole director.

10.2 Signature of Board minutes

The minutes of any meeting of the Board will be signed by all the directors present at such meeting.

10.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the sole director of the Company

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the sole director of the Company, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by any two (2) members of the Board or by the sole director of the Company, as the case may be.

Art. 11. Powers of the Board and the sole director of the Company. The sole director or if applicable the Board shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting, shall fall within the competence of the Board.

The sole director or if applicable the Board is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the Board will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 12. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case several directors are appointed, by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the Board pursuant to Article 13 hereof.

Art. 13. The Board may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or several directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The Board may also entrust one or several individuals who do not need to be directors to perform certain tasks or actions in its name and on its behalf, and give special powers in this respect to one or several proxyholders.

Art. 14. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name and on behalf of the Company by the Board, represented by its Chairman or by a director delegated for such purpose.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

15.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a sole director, in the event that the sole director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the sole director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the sole director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

15.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 15.1 and 15.2 do not apply to resolutions of the Board or the sole director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

15.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 15.

Title IV. - Supervision

Art. 16. The Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes), appointed by the General Meeting which shall set their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time, without cause.

Title V. - General Meeting

Art. 17. The annual General Meeting will be held each year in the municipality of the registered office of the Company, at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 10.00 a.m. If such day is a public or bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the next following business day.

If all the Shareholders, as appropriate, are present or duly and validly represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the General Meeting may take place without prior convening notices.

Each Share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of April and shall run through, and terminate on the 31st of March of each year (both inclusive).

Art. 19. Allocation of results.

19.1 After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the Company (10%).

19.2 The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 19.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 19.

19.3 Dividend distributions, if and when declared by the General Meeting, shall be made on a pro rata basis between all Shareholders.

19.4 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in these Articles.

The General Meeting may also decide to proceed with distributions out of the reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in these Articles.

19.5 Payments of dividends

Dividends may be paid out to Shareholders in Euro (EUR) or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such place and time as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting to the contrary, if any.

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion in accordance with standard valuation market practice in the Grand Duchy of Luxembourg.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst shareholders which may be in force from time to time, as the case may be.

In particular, upon liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among Shareholders shall be distributed on a pro rata basis between all Shareholders by way of advance payments on liquidation proceeds or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

Title VIII. - General provisions

Art. 21. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law."

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for all the ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent of Euro (EUR0.00301) each.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the cash is at the free disposal of the Company; evidence of which results from a blocking certificate and has been given to the undersigned notary.

The blocking certificate, after having been initialled ne varietur by the proxyholder, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 March 2015."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,700 euros.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder passes the following resolutions:

1) Set the number of directors of the Company at six;

2) Appoint:

- Mr Joern Jacobsen, born on 18 August 1970, in Laksevåg, Norway, residing at 5, Glan Seiont, GB - LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, United Kingdom, as director of the Company, for an initial mandate of six years;

- Mr Robert Cunild, born on 18 January 1972 in Malaga, Spain, residing at Urb. Marbella Country Club 11, Calle 7H, 29660 Nueva Andalucía, Malaga, Spain, as director of the Company, for an initial mandate of six years;

- Mr Bjoern Wilhem Dymbe, born on 18 May 1955 in Furnes, Norway, residing at Grosundveien 7A, 0198 Oslo, Norway, as director of the Company, for an initial mandate of six years;

- Mr Donald Anthony Nixon, born on 12 December 1945 in California, United States of America, residing in California, United States of America, as director of the Company, for an initial mandate of six years;

- Mr Devon Alexander Nixon, born on 9 June 1982 in California, United States of America, residing at 868 Longhua Dong Road, Room 1009, Shanghai, China, as director of the Company, for an initial mandate of six years; and

- Mr Alvaro de Simon de Blas, born on 22 November 1958 in Bilbao, Spain, residing at Paseo de Reding n°3, n°5, 29016, Malaga, Spain, as director of the Company, for an initial mandate of six years.

3) Set the registered office of the Company at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

4) Appoint Moore Stephens Audit S.à.r.l with registered office at 2-4, rue du Château d'Eau in L-3364 Leudelange, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, for an initial mandate of six years;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième (26^{ème}) jour de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

COMPARAÎT:

M. Joern Jacobsen, né le 18 août 1970 à Laksevag, Norvège, résidant au 5, Glan Seiont, GB-LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, Norvège (l'Actionnaire Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Actionnaire Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société anonyme, qu'il déclare constituer:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de «Global Gateways Lux Holdco S.A.» la Société).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, au sein de sociétés luxembourgeoises ou étrangère et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen ainsi que l'aliénation par vente, échange ou par tout autre moyen d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est également, aussi bien pour son propre compte que pour le compte de tiers:

Le développement, l'acquisition, la vente, la concession de brevets, du savoir-faire et des immobilisations incorporelles liées, ainsi que la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leurs applications, y compris mais non limité au secteur de la transformation des déchets en énergie et à d'autres types de produits de recyclage.

En outre, l'objet de la Société est:

1/ au Luxembourg comme à l'étranger, d'acquérir et de détenir des participations de toutes formes au sein de sociétés et d'entreprises;

2/ de participer à la direction et à la gestion d'autres sociétés et d'entreprises, d'agir comme liquidateur;

3/ de fournir un soutien et des conseils administratifs, commerciaux et techniques à toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères; de fournir un soutien financier;

4/ de préserver, gérer et développer ses actifs, mobiliers et immobiliers; toutes les transactions impliquant des biens immobiliers, y compris la location de biens immobiliers;

5/ d'acquérir, louer, entretenir et vendre tous les biens mobiliers, y compris toutes sortes d'équipements, d'outils, de machines, d'installations et d'ordinateurs, de logiciels et matériels informatiques;

6/ d'appliquer, acquérir, échanger et exploiter des licences, brevets, marques et autres droits similaires;

La Société est également autorisée à réaliser toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière pouvant contribuer ou faciliter la réalisation de son objet ou dont l'objet est très proche de l'objet de la Société; contracter ou accorder des crédits et des prêts, se porter caution auprès de tiers par le biais de gages ou d'hypothèques sur ses actifs, y compris sur ses activités.

L'objet de la Société est également l'investissement et le développement d'actifs immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour ses propres besoins.

La Société peut emprunter avec ou sans intérêts sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de dettes par le biais de placements privés.

La Société peut, plus généralement, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Capital social émis

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille trois euros (EUR31.003), représenté par dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euros (EUR0,00301) chacune (les Actions), ayant été intégralement libérées, et portant les droits et obligations décrits dans les présents statuts (les Statuts).

5.2. Droits aux distributions attachés aux Actions

Les Actions donnent droit aux distributions, par voie de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou autrement, définies aux Articles 19 et 20.

5.3. Propriété, forme et rachat des Actions

Les Actions peuvent être créées, aux choix de l'Actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs Actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. Composition du Conseil d'Administration. Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire Unique, elle est administrée par un administrateur unique ou par un Conseil d'Administration et, lorsqu'elle compte une pluralité d'Actionnaires, par un Conseil d'Administration composé d'au moins deux membres, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder six ans.

Art. 7. Nomination, révocation et cooptation. L'administrateur unique de la Société ou le Conseil d'Administration peut être réélu et révoqué à tout moment sans juste motif par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut également déterminer le nombre d'administrateurs, leur rémunération et le terme de leur mandat. Un administrateur peut, à tout moment, être (i) révoqué avec ou sans juste motif et/ou (ii) remplacé par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité mis en place pour les besoins de sa nomination.

En cas de vacance d'un administrateur liée à son décès, à sa démission ou à toute autre cause, les administrateurs en place peuvent élire un administrateur intérimaire à la majorité des membres restants du Conseil d'Administration afin d'y pourvoir jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Cette Assemblée Générale doit soit (i) confirmer la nomination de cet administrateur intérimaire en qualité d'administrateur de la Société, soit (ii) combler et nommer une autre personne en qualité d'administrateur de la Société afin de combler cette vacance.

Art. 8. Représentant permanent. Lorsqu'une personne morale est nommée en qualité d'administrateur de la Société (la Personne Morale), elle doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent afin qu'il représente la Personne Morale en tant qu'administrateur unique de la Société ou de membre du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1. Réunion annuelle au Grand-Duché de Luxembourg

Au cours de chaque exercice social de la Société, le Conseil d'Administration est tenu de se réunir au moins une fois physiquement au sein du Grand-Duché de Luxembourg.

9.2. Président

Lorsqu'un Conseil d'Administration est constitué, le Conseil d'Administration élit un de ses membres en qualité de président (le Président).

9.3. Procédure de convocation aux réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou à la demande d'au moins deux administrateurs.

9.4. Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant aux différents participants de communiquer simultanément. Une telle participation est considérée comme une participation physique à la réunion. Une telle décision peut être documentée sur un seul support ou sur plusieurs supports ayant le même contenu, signés par tous les membres ayant participé à la réunion.

9.5. Participation par procuration

Sous réserve des conditions posées à l'Article 9.6 (b), tout membre du Conseil d'Administration peut agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration par le biais d'un autre administrateur désigné par écrit comme son mandataire. Une copie écrite des procurations transmise par fax ou par e-mail peut suffire à établir l'existence de ces procurations lors des réunions du Conseil d'Administration.

9.6. Procédures

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en Anglais.

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et délibérer que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés par procurations et qu'au moins deux administrateurs sont physiquement présents. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur de la Société peut représenter plus d'un administrateur de la Société par l'octroi d'une procuration valide à toute réunion du Conseil d'Administration, à la condition toutefois qu'au moins eux (2) administrateurs de la Société soient présents à toute réunion.

(c) Voie prépondérante

En cas d'égalité de vote, le Président dispose d'une voix prépondérante.

(d) Conflit d'intérêts

En cas de conflit d'intérêts défini à l'Article 15, lorsqu'au moins un (1) administrateur est en situation de conflit ou a un intérêt quelconque relatif à certaines questions, (i) le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre une décision sur cette question seulement si la moitié au moins de ses membres n'étant pas en conflit est présente ou représentée et (ii) les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés n'étant pas en situation de conflit.

9.7. Résolutions circulaires adoptées à l'unanimité

Le Conseil d'Administration peut prendre des résolutions par voie circulaire en les approuvant par écrit, par câble, télégramme, télex ou facsimilé, e-mail ou par tout autre moyen similaire de communication. Une telle décision peut être documentée sur un seul moyen de support ou sur plusieurs supports ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

9.8. Administrateur unique

Afin de lever toute ambiguïté, lorsque la Société est administrée par un administrateur unique, toute L'admrréférence au Conseil d'Administration doit être comprise comme une référence à l'administrateur unique de la Société.

Art. 10. Minutes des réunions du Conseil d'Administration - Résolutions de l'administrateur unique de la Société.

10.1. Forme des résolutions de l'administrateur unique de la Société

Les résolutions adoptées par l'administrateur unique de la Société sont documentées par des minutes ou par des résolutions écrites. Les minutes ou les résolutions écrites prises par l'administrateur unique doivent être signées par l'administrateur unique.

10.2. Signature des minutes du Conseil d'Administration

Les minutes des réunions du Conseil d'Administration sont signées par tous les administrateurs présents à la réunion.

10.3. Signature des copies ou extraits des minutes du Conseil d'Administration

Les copies ou extraits des minutes ou des résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique de la Société, selon les cas, pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances, sont signés par le Président, par deux (2) autres membres du Conseil d'Administration ou par l'administrateur unique de la Société, le cas échéant.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration et de l'administrateur unique de la Société. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition entrant dans l'objet social conformément à l'Article 4 ci-dessus.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les Statuts à l'Assemblée Générale entrent dans le champ de compétence du Conseil d'Administration.

L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration est autorisé à décider et à procéder à la distribution de dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration est chargé de préparer une situation intermédiaire des comptes de la Société servant de base à la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires doivent démontrer que la Société dispose de fonds disponibles suffisants afin de procéder à une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice social précédent, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les Statuts.

Art. 12. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature unique de l'un des administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur délégué, à condition que des arrangements particuliers relatifs aux pouvoirs de signature en cas de délégation de pouvoirs ou de procuration donnée par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 14 aient été pris.

Art. 13. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la conduite de la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, dénommés les administrateurs délégués.

Le Conseil d'Administration peut également confier la réalisation de certaines tâches ou actions en son nom et pour son compte à une ou plusieurs personnes, n'étant pas nécessairement administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux à cet effet à un ou plusieurs mandataires.

Art. 14. Tout litige impliquant la Société, tant en qualité de demandeur que de défendeur sera géré au nom et pour le compte de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son Président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 15. Conflits d'intérêts.

15.1. Procédure relative aux conflits d'intérêts

Lorsqu'un administrateur de la Société a un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans toute opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur est tenu d'informer le Conseil d'Administration de cet intérêt contraire lors de la réunion du Conseil d'Administration et sa déclaration doit être consignée et mentionnée dans les minutes de la réunion. L'administrateur ne prend pas part aux délibérations relatives à cette opération et ne vote pas sur les résolutions relatives à cette opération.

L'opération et l'intérêt de l'administrateur à cette opération doivent être notifiés lors de la prochaine Assemblée Générale.

15.2. Conflit d'intérêts de l'administrateur unique

Tant que la Société n'a qu'un administrateur unique et si l'administrateur unique a un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans le cadre d'une opération à laquelle sont parties la Société et l'Administrateur Unique, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans les minutes ou dans les résolutions écrites de l'administrateur unique, le cas échéant, consignait l'approbation de cette transaction.

15.3. Exceptions relatives aux conflits d'intérêts

Les Articles 15.1 et 15.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique relatives à des opérations réalisées dans le cours normales des activités de la Société et à des conditions de marché.

15.4. Absence de conflit d'intérêts

Un administrateur de la Société agissant en qualité d'administrateur, responsable ou salarié de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage dans des relations commerciales, n'est pas considéré comme ayant un intérêt contraire à celui de la Société pour les besoins de l'Article 15 du seul fait de son affiliation à cette société ou entreprise.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment, sans juste motif.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année dans la commune du siège social de la Société, l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril (inclus) et se termine le 31 mars (inclus) de chaque année.

Art. 19. Répartition des bénéfices.

19.1. L'excédent positif du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la dotation à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale était réduite en deçà du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2. L'Assemblée Générale annuelle décide de la répartition des résultats annuels et de la déclaration et du paiement des dividendes, le cas échéant, conformément à l'Article 19.1 et aux règles relatives aux distributions définies dans cet Article 19.

19.3. Les distributions de dividendes, au moment de leur déclaration par l'Assemblée Générale, le cas échéant, doivent être réalisées proportionnellement entre les actionnaires.

19.4. Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration peut déclarer et payer un dividende intérimaire sur les profits et réserves disponibles à la distribution, y compris sur la prime d'émission et sur les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et conformément aux règles relatives aux distributions de dividendes prescrites dans ces Statuts.

L'Assemblée Générale peut également décider de procéder à des distributions prélevées sur les réserves disponibles à la distribution, y compris sur la prime d'émission et sur les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et conformément aux règles relatives aux distributions de dividendes prescrites dans ces Statuts.

19.5. Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés aux Actionnaires en euros (EUR) ou dans toute autre monnaie déterminée par le Conseil d'Administration et ils peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites des décisions prises par l'Assemblée Générale en sens contraire, le cas échéant.

Les dividendes peuvent être payés en nature en actifs de toutes sortes, et la valorisation de ces actifs peut être définie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes de valorisation déterminées de façon discrétionnaire, conformes aux pratiques de marché relatives aux normes de valorisation au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale. La liquidation est menée par un ou plusieurs liquidateurs, désignés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société, le cas échéant, est distribué entre les Actionnaires conformément aux Statuts et à tout accord entre les actionnaires pouvant être en vigueur à tout moment, le cas échéant.

En particulier, en cas de liquidation de la Société, les actifs excédentaires de la Société disponibles à la distribution entre les Actionnaires sont distribués au pro rata entre les actionnaires par voie d'avances sur les profits de liquidation ou après paiement (ou provisions, le cas échéant) des dettes de la Société.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

Souscription et paiement

L'Actionnaire Unique déclare souscrite à toutes les dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR0,00301) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de telle sorte que le liquide est à la libre disposition de la Société; la preuve de cela résulte d'un certificate de blocage et a été donnée au notaire instrumentant.

Le certificat de blocage, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attaché au présent acte et sera soumis avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 mars 2015.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés à approximativement 1.700 euros.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire Unique adopte les résolutions suivantes:

1) Fixer le nombre d'administrateurs de la Société à six;

2) Nommer:

- M. Joern Jacobsen, né le 18 août 1970, à Laksevag, Norvège, résidant au 5, Glan Seiont, GB - LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, Norvège, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans;

- M. Robert Cunild, né le 18 Janvier 1972 à Malaga, Espagne, résidant à Urb. Marbella Country Club 11, Calle 7H, 29660 Nueva Andalucia, Malaga, Espagne, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans;

- M. Bjoern Wilhem Dymbe, né le 18 mai 1955 à Furnes, Norvège, résidant à Grosundveien 7A, 0198 Oslo, Norvège, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans;

- M. Donald Anthony Nixon, né le 12 décembre 1945 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant en Californie, Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans;

- M. Devon Alexander Nixon, né le 9 juin 1982 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 868 Longhua Dong Road, Room 1009, Shanghai, Chine, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans; et

- M. Alvaro de Simon de Blas, né le 22 novembre 1958 à Bilbao, Espagne, résidant à Paseo de Reding n°3, n°5, 29016, Malaga, Espagne, comme administrateur de la Société, pour un mandat initial de six ans.

3) Fixer le siège social de la Société au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

4) Nommer Moore Stephens Audit S.à.r.l ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau à L-3364 Leudelange, comme commissaire aux comptes de la Société, pour un mandat initial de six ans.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2015. Relation: EAC/2015/2603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027512/576.

(150031336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

G.I.S. S.A., Global Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.111.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de notre société tenu en date du 16 février 2015 que:

- Décision a été prise de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur:

Maître Romain LUTGEN, avocat à la Cour,

2, Place de Paris

L-2314 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015027527/15.

(150031720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Project Metro Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.858.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015026891/12.

(150030406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Medea Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.063.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 166230, being the sole shareholder of the Company,

here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, or any private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Medea Holding III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 170063, incorporated by notarial deed enacted on July 4, 2012 by and before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") under number 1998, on August 10, 2012 (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

That BRE/Management 6 S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 164777, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grandduché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166230,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, ou toute autre employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Medea Holding III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, de vingt-cinq Euro (25 EUR) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170063 constituée par acte notarié en date du 4 juillet 2012 par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1998 en date du 10 août 2012 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 6 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164777, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/558. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027716/171.

(150031565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Meng Drogerie +, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.300,00.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 28, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 184.230.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreißigsten Tag des Monats Januar.

Ist vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1) BB Royal Holding S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in L-1330 Luxemburg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 181.509,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren alleinigen Verwalter Herr Dirk KUCHT, beruflich wohnhaft in L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume;

2) Mr Dawid SUKACZ, geboren am 30. September 1972 in Chrzanow (Polen), wohnhaft in PC 02-959 Warsaw (Polen), 127, Biedronki Street,

hier vertreten durch Herr Dirk KUCHT, beruflich wohnhaft in L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt;

3) Poopeys Deutschland GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in D-38446 Wolfsburg, 2, Kiefernweg, eingetragen im deutschen Handelsregister H.R.B. unter der Nummer HRB200360,

hier vertreten durch aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt.

Welche Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

I. Sie sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Meng Drogerie +, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in L-5612 Mondorf-les-Bains, 28, avenue François Clément, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 184.230, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, mit Amtssitz in Rambrouch, am 28. Januar 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 2. April 2014 Nummer 844 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte Mal geändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 19. Dezember 2014, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,-), und ist in eintausend zweihundert (1.200) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

1.- BB Royal Holding S.A., vorgeannt, VIERHUNDERTFÜNFZIG Anteile	450
2.- Mr Dawid SUKACZ, vorgeannt, VIERHUNDERTFÜNFZIG Anteile	450
1.- Poopeys Deutschland GmbH, vorgeannt, DREIHUNDERT Anteile	300
Total: EINTAUSENDZWEIHUNDERT Anteile	1.200

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgeannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um dreihundert Euro (EUR 300,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,-) auf einhundertzwanzigtausenddreihundert Euro (EUR 120.300,-) zu bringen, durch die Schaffung von drei (3) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) welche dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile. Die gesamten drei (3) Anteilen wurden durch die drei bestehenden Gesellschafter gezeichnet und mittels einer Sacheinlage eingezahlt;

2. Abänderung des Artikels 5, Absatz 1, der Gesellschaftssatzung um die angenommenen Abänderungen, die unter Punkt 1 der Tagesordnung stehen, Rechnung zu tragen;

3. Verschiedenes.

IV. Gemäß der Tagesordnung ersuchten die drei alleinigen Anteilhaber alsdann, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Stammkapital der Gesellschaft um dreihundert Euro (EUR 300,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,-) auf einhundertzwanzigtausenddreihundert Euro (EUR 120.300,-) zu bringen, durch die Schaffung von drei (3) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), welche dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile.

Zeichnung und Zahlung

1. BB Royal Holding S.A., vorgeannt, vertreten wie vorerwähnt, gab an ein (1) neue Anteil mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) zu zeichnen sowie einen Betrag in Höhe von einer Million siebenhundertsechunddreißigtausend neunhundertsechundfünfzig Komma drei Euro (EUR 1.736.956,03) betreffend die Einzahlung eines Emissionsaufgeldes auf ein Aufgeldkonto, vollständig zu leisten.

2. Mr Dawid SUKACZ, vorgeannt, vertreten wie vorerwähnt, gab an ein (1) neue Anteil mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) zu zeichnen sowie einen Betrag in Höhe von einer Million vierhundertvierundneunzigtausend sechshundertvierundachtzig Komma vierzig Euro (EUR 1.494.684,40) betreffend die Einzahlung eines Emissionsaufgeldes auf ein Aufgeldkonto, vollständig zu leisten.

3. Poopeys Deutschland GmbH, vorgeannt, vertreten wie vorerwähnt, gab an ein (1) neue Anteil mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) zu zeichnen sowie einen Betrag in Höhe von neunhundertdreitausend fünfhundertzweiundzwanzig Komma vierunddreißig Euro (EUR 903.522,34) betreffend die Einzahlung eines Emissionsaufgeldes auf ein Aufgeldkonto, vollständig zu leisten.

Hierauf erklären die drei bestehenden Gesellschafter, vorgeannten, den Betrag in Höhe von dreihundert Euro (EUR 300,-) betreffend die Kapitalerhöhung der Gesellschaft, sowie einen Betrag in Höhe von vier Millionen einhundertfünfunddreißigtausend einhundertzweiundsechzig Komma siebenundsiebzig Euro (EUR 4.135.162,77) betreffend die Einzahlung eines Emissionsaufgeldes auf ein Aufgeldkonto, vollständig zu leisten, durch Umwandlung von Forderungen in Höhe von vier Millionen einhundertfünfunddreißigtausend vierhundertzweiundsechzig Komma siebenundsiebzig Euro (EUR 4.135.462,77) aus den Gesellschafterkonten der drei vorbenannten Gesellschaftern gegen die Gesellschaft, in Kapital (EUR 300,-), beziehungsweise in Emissionsaufgelder (EUR 4.135.162,77), was hiermit ausdrücklich durch eine Erklärung der Geschäftsführung der Gesellschaft und durch einen Zwischenabschluss vom 30. Januar 2015 festgestellt wurde.

Eine Kopie des genehmigten Zwischenabschlusses vom 30. Januar 2015, sowie die Erklärung der Geschäftsführung, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter erklären dass diese Einlage frei von jeder Verpfändung, Pfandrecht oder anderen Lasten ist, und sie bestätigen des weiteren die unterschiedlichen Einzahlungen betreffend das Emissionsaufgeld ausdrücklich anzunehmen, da dies Ihren Abrechnungen, beziehungsweise ihrer Vereinbarung entspricht.

Zweiter Beschluss

Infolge der Erhöhung des Gesellschaftskapitals und als Konsequenz der vorangegangenen Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter der erste Absatz von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abzuändern, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital. (Absatz 1) „Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt einhundertzwanzigtausenddreihundert Euro (EUR 120.300,-), und ist in eintausend zweihundertdrei (1.203) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) aufgeteilt. Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.“

Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr dreitausendfünfhundert Euro (EUR 3.500,-) betragen.

Vollmacht

Der/die erschienenen Partei gibt andurch jedem Angestellten oder Mitarbeiter des unterzeichneten Notars, alleinige Vollmacht, etwaige Fehler, Mängel oder Tippfehler oder Schreibweise in der Urkunde zu verbessern oder ergänzen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Kucht, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 5 février 2015. Relation: DAC/2015/2094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 5. Februar 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015027719/112.

(150031630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Proxcellence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 173.310.

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PROXCELLENCE", établie et ayant son siège social à L-2518 Luxembourg, 105, rue Schetzel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173310, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 18 janvier 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency;
2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l’Assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité la résolution suivante:

Unique première

L’Assemblée décide de transférer le siège social à L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse et de modifier subséquentement l’article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société prend la dénomination de “PROXCELLENCE”

Le siège social est établi dans la commune de Käerjeng (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d’administration.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l’assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d’administration ou, le cas échéant, de l’administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

La durée de la société est illimitée.”

Aucun autre point n’étant porté à l’ordre du jour de l’Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l’Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent quarante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 février 2015. 2LAC/2015/2603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015028710/63.

(150032350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Société Générale de Bâtiment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 150.682.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 12 février 2015, le tribunal d’arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société SOCIETE GENERALE DE BATIMENT SARL avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire M. Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d’arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2015026958/16.

(150031044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.